

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 08 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le lundi huit novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 02 novembre s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, COSSU François, DALESSANDRI Cédric, DUMAS Christine, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIS Michel, MATHIEU Fabrice, MICHEL Joël, OZIL Joël, PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

ABSENTS : MM DELANGE et FRILLICI

POUVOIRS : de M DELANGE à M LIVENAIS

SECRETAIRE : Mme TRIBOLET

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 04 octobre 2010 : pas d'observation, le compte rendu est donc approuvé.

Puis Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et demande à rajouter : modification des statuts de la communauté de communes (voirie), commission « révision PLU », dissolution du budget annexe de la zone industrielle (transferts des résultats), demande de subvention exceptionnelle : questions supplémentaires acceptées.

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET DU TRESORIER

Suite au départ de Mme DAUGEAT trésorière, et à l'arrivée de son remplaçant M David BISSON, il y a lieu de lui octroyer à compter du 1er novembre 2010, l'indemnité de conseil et à partir de 2011 l'indemnité de budget précédemment perçues par Mme DAUGEAT, l'indemnité de conseil sera attribuée prorata temporis pour 2010. Le conseil municipal accepte d'octroyer ces deux indemnités au taux de 100 % à M BISSON.

SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE CM2

Mme Lacroix donne connaissance de la demande de subvention faite pour la classe de découverte qui partira à Giron au printemps prochain, 47 élèves sont concernés cette année contre 52 l'an dernier. Les enseignants demandent 10 € de plus par enfant (soit 65 € au lieu de 55). Après une discussion un peu animée, il est procédé à un vote dont le résultat est 8 voix pour allouer 10 €, 10 voix pour allouer 5 € et 4 abstentions (Mmes Dumas, Tribolet, MM Petit et Dalessandri). Abstentions au regard du contexte particulier apporté par un membre du conseil municipal qui a précisé que des parents d'élèves auraient souhaité vendre des gâteaux pour contribuer au financement du voyage et cela aurait fait l'objet d'une interdiction de la part du directeur d'école élémentaire, préférant semble-t-il demander une subvention complémentaire à la mairie. C'est donc une subvention de 5€ supplémentaire exceptionnelle par élève qui est allouée cette année, soit 60 € par enfant participant à la classe de découverte.

IMPLANTATION DU PELOTON DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE

A l'unanimité des voix le conseil municipal accepte d'assurer la maîtrise d'ouvrage des constructions nécessaires à l'implantation du PSIG sur la commune dans le cadre juridique du décret 93-130 du 28 janvier 1993, et dont le programme est défini par le ministère de l'intérieur. Les besoins concernent la construction de 17 logements dont 3 réversibles et 2 chambres d'hébergement réservés aux gendarmes adjoints volontaires, un bâtiment à usage de bureaux et des locaux de service spécifiques ainsi que des locaux techniques. M Lefever précise que la commune sollicitera l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour cette réalisation.

BILAN DE LA CONCERTATION CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE

M le Maire assisté de M Petit, adjoint à l'urbanisme, font le compte rendu du déroulement de la concertation qui a eu lieu du 28 septembre au 28 octobre 2010 avec tenue d'une réunion publique le 27 septembre et ouverture d'un registre du 28.09 au 28.10.2010, pour le projet d'aménagement du centre du village comprenant la réalisation d'une résidence services pour personnes âgées, d'une maison médicale pluridisciplinaire, de commerces et de logements.

Au cours de la réunion publique à laquelle assistait une trentaine de personnes, des questionnements ont eu lieu sur l'opportunité de commerces à cet emplacement et des craintes ont été exprimées par les riverains concernant des nuisances qui pourraient être provoquées par le trafic de véhicules de livraison s'il y a des commerces et sur la hauteur et l'implantation des logements, sans remettre en cause le bien fondé du projet. Un propriétaire de terrain concerné a fait part de son opposition à la vente.

Sur le registre 8 observations ont été consignées dont 2 favorables mais qui s'interrogent sur le lieu, 5 favorables avec des mots d'encouragement pour la poursuite du projet, et 1 riverain favorable souhaite être impliqué dans la conduite du projet pour éviter de trop grandes nuisances.

Compte tenu des avis en majorité positifs et encourageants, le conseil municipal envisage la poursuite du projet.

CONVENTION DE MANDAT POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU TELEPHONIQUE DE 4 PARCELLES DANS LA ZI NORD

Le conseil municipal accepte de donner mandat au syndicat SIEA pour les travaux de génie civil liés à l'enfouissement du réseau téléphonique en même temps que l'enfouissement des réseaux électriques pour 4 lots de la zone industrielle nord. Les travaux d'électricité évalués à 6000 € sont pris en charge intégralement par le SIEA et les travaux de téléphone bénéficiant d'une subvention de 920 € seront financés à hauteur de 2240 € par la commune.

MODIFICATION STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite au travail de la CLECT, la communauté de communes a revu la définition des voiries communautaires et effectué des modifications de prise en charge de ces voiries, commune par commune. Pour St André de Corcy la décision se traduit par une réduction de la longueur des voiries d'intérêt communautaire, 5.281 km sont conservés par la communauté de communes. Le conseil municipal accepte les modifications des statuts tels que présentés.

DISSOLUTION BUDGET ZONE INDUSTRIELLE

Pour permettre avant le 31 décembre 2010, les transferts de résultats suite à la délibération demandant la clôture du budget annexe de la zone industrielle, le conseil municipal accepte d'éclater le transfert du résultat d'investissement de 145 166.59 €. 67 000 € seront directement affectés au budget « production d'énergie » et les 78 166.59 € restants, seront intégrés au budget principal.

COMMISSION POUR LA REVISION DU PLU

M le Maire rappelle le courrier adressé à chaque membre du conseil municipal en date du 14 octobre 2010, lui demandant s'il souhaitait faire partie de la commission pour la révision du PLU et communique les noms des personnes intéressées. Mme LACROIX, MM BARON, BORRELLY, LEFEVER, PETIT, LIVENAI, GIRARD, LHUILLIER, OZIL, GUIGNARD et MATHIEU sont élus membres de la commission chargée de la révision du PLU.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Sur invitation de Mme LACROIX, le conseil municipal (moins 2 abstentions Juliat et Borrod) accepte de verser une subvention exceptionnelle de 80 € à la chorale Musica qui a avancé des frais pour la réfection de clés d'un bâtiment communal où elle se réunissait pour répéter.

TRAVAUX EGLISE

M Lefever donne connaissance du bilan financier des travaux de réhabilitation de l'église : les travaux honoraires compris se sont élevés à 132 238 €, subvention déduite, la charge pour la commune sera de 112 000 €.

PERSONNEL

Monsieur le Maire informe que Mmes JUHEM et GUERIN feront valoir leur droit à la retraite en juillet 2011. Le poste de directeur général des services fait actuellement l'objet d'une offre d'emploi.

QUESTIONS DIVERSES

M Lefever annonce que la consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'école de musique n'a reçu que 2 offres, une réunion est ensuite à prévoir avec l'école de musique pour peaufiner le projet de transformation de l'actuel bâtiment des services techniques en école de musique.

M Petit rappelle que durant la semaine du 20 au 28 novembre, il sera procédé à la distribution de sacs jaunes les samedis de 10 à 12 H et du Lundi au vendredi de 18 à 19 H 30, il fait appel aux volontaires disponibles de la commission environnement pour tenir les permanences.

M Petit rappelle également que les élus des communes traversées par la RD 1083 travaillent à un projet d'arrêté pour limiter le trafic des poids lourds dans les agglomérations, et interdire ceux qui concernent le transport international qui pourraient emprunter des déviations et axes autoroutiers...

Mme Lacroix rappelle qu'à l'occasion des 20 ans de l'association Val Dombes Villages Roumains, St André de Corcy accueillera la délégation roumaine le 23 novembre à 19 H à la salle des rencontres pour un apéritif dinatoire. D'autres rencontres sont prévues à Reyrieux et Parcieux.

Elle rappelle la cérémonie du 11 novembre à 11 H et demande des volontaires pour préparer le vin d'honneur dès 10 h 30

Mme Tribolet informe que le conseil municipal d'enfants travaille sur divers sujets, peut-être qu'il sera convié en préambule au conseil municipal du mois de décembre (à préciser)

M Livenais informe que la réalisation du « bi-couche » de l'Impasse de la Forge est reportée au printemps, et que les travaux du chemin du Bellieux sont faits.

Il précise que les Ets Bernard ont réalisé un deuxième bassin de rétention qui devrait permettre d'enrayer les inondations des Echanaux en cas de fortes pluies. Les Ets Bernard ont invité les représentants de la commune à vérifier le bon fonctionnement de ces bassins par temps de pluie.

M DALESSANDRI demande si les pompiers ont été consultés pour le projet « photovoltaïque » du Centre Technique Municipal, quelle est leur position en cas d'intervention sur un sinistre « incendie » ? La mairie se renseigne...

M Borrelly souhaite constituer une équipe de foot au sein du conseil municipal pour le tournoi des associations le 8 janvier, les volontaires sont priés de se faire connaître (déjà inscrits : MM BROUXEL, PETIT, FRILLICI, BORRELLY, LIVENAI, DELANGE, BARON, OZIL et COMBE).

Séance levée à 22 h 15.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

J. TRIBOLET